Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260605-CM20260605N35-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HERVOIR Yoann, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2026
Etaient présents : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane, LE BRETON Marina, MM. BUTOWSKI Bruno, DAUCE Jean-Luc, NAVARRO Georges, Adjoints Mmes COSNEAU Françoise, GORGE Allison, MM. DE MENOU Antoine, DURAND Sébastien, HAZEVIS Frédéric, RATAUX Sébastien, SIMONIN Donovan, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : Mme GESTIN Marie-José donne pouvoir à Mme BRAGEUL-PITOIS Gaëtane pour voter en son nom, Mme OLLIVIER Céline donne pouvoir à Mme LE BRETON Marina pour voter en son nom, POMIER Claire donne pouvoir à M. SIMONIN Donovan pour voter en son nom,
Mme MAÏGA Isabelle
M. DE CACQUERAY Hervé
Mme TROTEL- LE FAOU Olivia,

Secrétaire de Séance : Mme LE BRETON Marina

Délibération n° 35 / 2026

VIE MUNICIPALE

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral
M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
MM. BUTOWSKI Bruno et DE MENOU Antoine, conseillers municipaux les plus âgés et M SIMONIN Donovan et Mme GORGE Allison, conseillers municipaux les plus jeunes
La présidence du bureau est assurée par le maire.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260605-CM20260605N35-DE

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :
Liste SIMONIN :
- Monsieur SIMONIN Donovan
- Madame POMIER Claire
- Monsieur NAVARRO Georges
- Madame BRAGEUL-PITOIS Gaëtane
- Monsieur DAUCE Jean-Luc
- Madame LE BRETON Marina
- Monsieur HAZEVIS Frédéric
- Madame GORGE Allison

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Le maire indique que doivent être élus cinq délégués et trois suppléants.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 16
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :
- liste SIMONIN : 15 voix

Le quotient applicable est : 19 / 5 = 3,8
La liste A obtient : 15 / 3.8 = 3,94, soit 3 sièges

Ainsi, 3 sièges ont été attribués.

Il est procédé à la répartition du 4e siège :
Liste SIMONIN : 15 / (3+1) = 3,75

La liste SIMONIN emporte ainsi ce 4e siège

Il est procédé à la répartition du 5e siège :
Liste SIMONIN : 15 / (4+1) = 3

La liste SIMONIN emporte ainsi ce 5e siège

M. le maire proclame les résultats définitifs :
Liste SIMONIN : 5 sièges

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260605-CM20260605N35-DE

d) Élection des délégués suppléants

NB : la même démarche est applicable pour l'élection des suppléants. Toutefois, le bureau électoral détermine le quotient électoral applicable à l'élection des suppléants. Il est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de suppléants à élire.

Le quotient applicable est : 15 / 3 = 5
La liste SIMONIN obtient : 15 / 5 = 3 soit 3 sièges

Ainsi, 3 sièges ont été attribués.

M. le maire proclame les résultats définitifs :
Liste SIMONIN : 3 sièges

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Yoann HERVOIR,
Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine

Certifié conforme et exécutoire après affichage et envoi en Préfecture le : 05 juin 2026